

RÉPONSE À DIVERS POSTULATS EN LIEN AVEC LES TRANSPORTS PUBLICS

Rapport au Conseil général

Version: 1.0 - TH 351772

Date: 13.06.2018

Table des matières

1.		Introduction	3
	2.1.	Trafic régional de voyageurs (TRV)	4
	2.2.	Courses supplémentaires sur les lignes 421 (Neuchâtel – Savagnier – Cernier) et 423 (Cernier – Les Hauts-Geneveys)	5
3.		Analyse	6
4.		Conclusion	9

Liste des tableaux

Tableau 1 : Evolution de l'offre et de la fréquentation sur la ligne 421	6
Tableau 2 : Fréquentation annuelle des lignes 421 et 422	7
Tableau 3 : Fréquentation par course de la ligne 421 entre Neuchâtel et Cernier du 10.12.17 au 30.04.18	.7
Tableau 4 : Fréquentation par course de la ligne 421 entre Savagnier et Cernier du 10.12.17 au 30.04.18	.8

Liste des abréviations principales

Abréviation	Signification				
CRT	Conférence régionales des transports				
LTP	Loi cantonale sur les transports publics				
TRV	Trafic régional de voyageurs				

Monsieur le président,

Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

Le présent rapport permet de traiter les postulats suivants :

• PO15.006 : Postulat interpartis lié au rapport « *Amélioration de l'offre en matière de transports publics* », déposé lors de la séance du Conseil général du 28.09.2015.

« La fusion des Communes de Val-de-Ruz encouragée par l'Etat a réuni 15 Communes sur un territoire de 124 km². Pour cette nouvelle entité, il est indispensable de construire une cohésion entre les villages ainsi qu'avec les Communes voisines. A cet effet, un réseau de transports publics satisfaisant est indispensable. En l'état, les résultats des négociations entre le Conseil communal et le Conseil d'Etat ne sont pas acceptables.

En début d'année 2015, un projet cohérent de refonte des lignes de bus pour les transports au Val-de-Ruz et vers l'extérieur avait été présenté par la Commune au Canton. Ce projet a finalement été ignoré par l'Etat sans même que la Commune n'en soit informée en cours de travaux. Egalement sans information préalable, des prestations existantes (sur la ligne Villiers – Cernier par exemple) ont été réduites.

Un des éléments centraux de la refonte des lignes de transports publics est une extension de la ligne 421, devant relier les villages situés au sud de la vallée (La Côtière) avec la couronne nord du Val-de-Ruz et les Montagnes neuchâteloises. Ce projet n'est pas soutenu par le Canton comme il conviendrait; les horaires des lignes en correspondances sont mal adaptés et les coûts de quelques améliorations finalement prises en compte après intervention de la Commune sont intégralement mis à charge de cette dernière. Il y a donc discrimination envers notre nouvelle Commune.

De plus, le village du Pâquier, situé à 3 km de la ligne de bus TransN existante, n'est toujours pas relié aux transports publics. Les champs des skis des Bugnenets-Savagnières — qui constituent le site sportif le plus important du canton en la matière entre le Val-de-Ruz et Saint-Imier — se justifie comme en témoignent des motions acceptées, mais toujours pendantes devant les autorités législatives respectives du Grand Conseil et du Conseil général.

Ainsi, nous demandons instamment, au Conseil communal de relancer des négociations avec le Conseil d'Etat afin d'étudier et d'obtenir :

- une reconnaissance du statut de « ligne à l'essai » et conséquemment le soutien financier prévu à cet effet pour les améliorations portées et à encore porter sur la ligne Neuchâtel – Savagnier – Cernier – Les Hauts-Geneveys, ligne dont l'offre devrait être au minimum à la cadence horaire;
- une desserte de substitution à l'heure, du lundi au dimanche, en journée et en soirée (offre actuelle), pour pallier la suppression des arrêts de train à la halte de Montmollin – Montezillon;
- une mise en place des dessertes attendues entre Val-de-Ruz et Saint-Imier (avec correspondance avec la ligne de bus Saint-Imier Chasseral, de la zone de

Malvilliers – La Jonchère, d'Engollon, de La Vue-des-Alpes et de Pierre-à-Bot (ligne directe entre Les Hauts-Geneveys, Fontaines, Valangin et gare de Neuchâtel aux heures de pointe) comme présentée dans le rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'horaire 2016 des transports publics du 5 février 2015 ;

- une optimisation des correspondances entre trains et bus, respectivement entre bus et bus, en gare de Neuchâtel, des Hauts-Geneveys, des Geneveys-sur-Coffrane ainsi qu'aux points d'échanges de Cernier et de Boudevilliers ».
- PO16.006: Postulat Les Verts « Combler les lacunes en matière de transports publics en 2017 déjà », déposé lors de la séance du Conseil général du 19.12.2016.
 - « Le Conseil général demande au Conseil communal d'examiner toutes les mesures susceptibles de combler les lacunes les plus criantes en matière de desserte du Valde-Ruz par les transports publics, à l'exemple des trous de l'horaire de la ligne 421 pendant les périodes de vacances scolaires, en 2017 déjà, quitte à solliciter les crédits complémentaires nécessaires ».
- PO16.005 : Postulat Les Verts « *Retour à un soutien solide aux transports publics en 2018* », déposé lors de la séance du Conseil général du 19.12.2016.
 - « Le Conseil général demande au Conseil communal de prévoir au budget 2018 un soutien solide aux transports publics, comparable par son ampleur à la situation de 2016, part cantonale et communale consolidées ».
- PO17.008: Postulat PLR « Nous demandons au Conseil communal de réévaluer la politique communale de subventionnement des transports publics », déposé lors de la séance du Conseil général du 18.12.2017
 - « Nous demandons au Conseil communal de réévaluer la politique communale de subventionnement des transports publics ».

2. Résumé

S'agissant de politique communale de subventionnement des transports publics, il y lieu de distinguer les prestations relevant :

- 1) du trafic régional de voyageurs (TRV);
- 2) de prestations supplémentaires, financées par la Commune.

Les points précités sont développés ci-après.

2.1. Trafic régional de voyageurs (TRV)

Les transports publics routiers et ferroviaires desservant la Commune de Val-de-Ruz relèvent très majoritairement du TRV. Cette catégorie de transport se situe entre le trafic local (par exemple : trolleybus urbains) et le trafic longues distances (par exemple : trains Intercity ou Interregio).

A Val-de-Ruz comme partout en Suisse, les recettes du trafic régional de voyageurs (TRV) ne couvrent pas les coûts d'exploitation des lignes, loin s'en faut. Les taux de couverture se situent typiquement entre 20 et 40 %. La part de coûts non couverts par les recettes fait donc l'objet d'une indemnisation par le Canton de Neuchâtel (50 %) et la Confédération (50 %).

En vertu de la Loi cantonale sur les transports publics (LTP), du 1^{er} octobre 1996, et comme c'est le cas dans la plupart sinon la totalité des cantons, les communes participent au financement de la part cantonale par le biais d'un « pot commun » cantonal. La part de chaque commune est calculée annuellement en fonction de sa population et de la qualité de sa desserte.

L'offre du trafic régional est formellement commandée aux entreprises de transport par le Canton, qui signe avec elles des contrats de prestations. Pour Val-de-Ruz, il s'agit des entreprises CFF, transN et Car postal.

Avant la commande des prestations, l'Etat consulte préalablement les communes, principalement par le biais des Conférences régionales des transports (CRT), au sein desquelles les communes font entendre leurs besoins et formulent des propositions.

Une fois l'offre commandée et la part communale calculée par le Canton, il s'agit pour la commune d'une charge liée. En 2017, la participation de la Commune de Val-de-Ruz au TRV s'est ainsi montée à CHF 1'369'825.60.

2.2. Courses supplémentaires sur les lignes 421 (Neuchâtel – Savagnier – Cernier) et 423 (Cernier – Les Hauts-Geneveys)

Sur la ligne 423 (Cernier – Les Hauts-Geneveys), la Commune finance à 100 % deux paires de courses supplémentaires autour de 20h30 et 21h30, de manière à permettre de bonnes correspondances aux Hauts-Geneveys jusqu'à 22h30.

Sur la ligne de bus 421 Neuchâtel – Savagnier – Cernier, le Canton a limité sa commande de prestations pour 2018, comme pour les années précédentes, à environ 20 aller-retour entre Neuchâtel et Savagnier (liaison entre La Côtière et le Littoral) mais seulement environ 10 entre Savagnier et Cernier. Ceci illustre la vision cantonale du rôle de la ligne 421, à savoir assurer une bonne liaison entre La Côtière et Neuchâtel, tandis qu'il revient aux lignes 422 (tronçon Villiers – Cernier) et 423 (Cernier – Les Hauts-Geneveys) de bien irriguer le nord de la vallée.

Jugeant la liaison Savagnier – Cernier (avec correspondance pour Les Hauts-Geneveys et La Chaux-de-Fonds) importante, tant pour les déplacements de La Côtière vers le Haut du Canton que pour les déplacements à l'intérieur de la commune, notamment vers Cernier, le Conseil communal, avec le soutien du Conseil général, a demandé l'ajout de courses supplémentaires à celles commandées par l'Etat. Val-de-Ruz finance à 100 % ces courses supplémentaires, et ce depuis l'horaire 2016.

Le tableau 1 de la page suivante montre l'évolution de la commande des prestations et de la fréquentation, pour un jour ouvrable, hors vacances scolaires.

En 2017, pour répondre à un postulat accepté par le Conseil général, la Commune a convenu avec transN d'augmenter le complément d'offre de CHF 17'000 afin d'ajouter quelques départs à l'horaire des vacances scolaires sur la ligne 421, ceci pour satisfaire aux besoins des pendulaires.

Ligne 421		2015		2016			2017			2018			
		lu- ve	sa	di	lu- ve	sa	di	lu- ve	sa	di	lu- ve	sa	di
e 	Nb de paires de courses commandées par le Canton	15.5	11.5	8.5	15.5	11.5	8.5	19.5	11	8	19	11	8
Tronçon Neuchâtel- Savagnier	Nb de paires de courses supplémentaires financées entièrement par la Commune	-	-	-	2.5	0.5	2.5	4		÷	3	(8=8	848
Savagniei	Total nb de paires de courses	15.5	11.5	8.5	18	12	11	23.5	11	8	22	11	8
	Fréquentation annuelle (nb de voyageurs, 2 directions)	193'400		237'600		268'200							
	Nb de paires de courses commandées par le Canton	3	3	3	3	3	3	7.5	3	3	8	3	3
Tronçon Savagnier- Cernier	Nb de paires de courses supplémentaires financées entièrement par la Commune	3.5	25	(5)	15	9	8	8	2	2	14	2	2
Cemiei	Total nb de paires de courses	3	3	3	18	12	11	15.5	5	5	22	5	5
	Fréquentation annuelle (nb de voyageurs, 2 directions)	4'500		49'700		48'000							
	Coûts des prestations supplémentaires, entièrement à charge de la Commune de Val-de-Ruz (CHF)	-		595' <u>5</u> 57		242'000 + 17'000			389'063		£		

Tableau 1 : Evolution de l'offre et de la fréquentation sur la ligne 421

Remarque : une paire de courses = un aller-retour.

3. Analyse

L'effort important consenti par Val-de-Ruz en 2016 en introduisant en partie à ses frais une cadence quasi horaire en semaine entre Savagnier et Cernier a immédiatement fait passer la fréquentation de ce tronçon de 5'000 à environ 50'000 voyageurs. Sachant qu'il faut en général compter environ trois ans pour qu'une nouvelle offre soit adoptée, on peut estimer que ce chiffre aurait encore progressé en 2017 si l'offre était restée au niveau de 2016. D'ailleurs, si l'offre a été réduite en 2017 sur ce tronçon, touchant principalement le week-end, la fréquentation est restée pratiquement la même qu'en 2016. Ceci indique que la demande de déplacements entre La Côtière et Cernier, voire La Chaux-de-Fonds, existe et est loin d'être négligeable. Elle est cependant vraisemblablement concentrée du lundi au vendredi. La commande de 14 courses supplémentaires les jours de semaine à l'horaire 2018, contre huit en 2017, est donc cohérente.

En parallèle de l'augmentation de la fréquentation de la ligne 421 entre 2015 et 2016, et comme le montre le tableau ci-après, transN a mesuré une diminution à peu près équivalente de la fréquentation de la ligne 422 (Neuchâtel – Cernier – Villiers). Ce phénomène ne s'observe plus entre 2016 et 2017, où les deux lignes gagnent des voyageurs. Au total des deux lignes, on note une progression générale du nombre de voyageurs de 13 % entre 2016 et 2017. On ne peut donc pas parler de transfert de voyageurs de la ligne 422 vers la ligne 423.

	2015	2016	2017
Fréquentation annuelle Ligne Neuchâtel-Savagnier-Cernier (421)	197'900	287'300	316'200
Fréquentation annuelle Ligne Neuchâtel-Cernier-Villiers (422)	1'019'600	920'900	1'058'400
Total	1'217'500	1'208'200	1'374'600

Tableau 2 : Fréquentation annuelle des lignes 421 et 422

La diminution de la fréquentation de la ligne 422 en 2016 peut s'expliquer par d'autres raisons sur le tronçon Villiers – Cernier, l'horaire 2016 a comporté quatre paires de courses en moins que l'horaire 2015; par ailleurs, l'introduction en 2016 de la ligne 424 a pu occasionner un transfert de voyageurs de la ligne 422 vers la ligne 424 sur le tronçon commun Boudevilliers – Cernier où la ligne 424 est un peu plus rapide. Malgré cela, la ligne 422 a retrouvé dès 2017 une fréquentation supérieure à 2015. Globalement, la fréquentation de toutes les lignes est en augmentation, ce qui témoigne d'un important besoin de mobilité interne à la commune et vers les centres urbains cantonaux.

Un relevé de la fréquentation course par course de la commande communale sur la ligne 421 a été effectué par l'entreprise transN dans la période du 10 décembre 2017 au 30 avril 2018. Les résultats sont représentés dans les deux tableaux ci-après. Ils donnent un aperçu intéressant des services rendus à la population de la Commune ainsi que de l'économicité de l'offre. Une fréquentation de l'ordre de la dizaine de personnes est communément considérée comme significative.

Tronçon	Heure départ	Fréquentation relevée			
Neuchâtel – Cernier	07:02	26			
Neuchâtel – Cernier	14:02	22			
Neuchâtel – Cernier	18:02	41			
Neuchâtel – Cernier	19:02	31			
Cernier – Neuchâtel	06:23	16			
Cernier – Neuchâtel	11:23	14			
Cernier – Neuchâtel	17:23	20			

Tableau 3 : Fréquentation par course de la ligne 421 entre Neuchâtel et Cernier du 10.12.17 au 30.04.18

Tronçon	Heure départ	Fréquentation relevée
Savagnier – Cernier	06:00	2
Savagnier – Cernier	08:00	4
Savagnier – Cernier	09:00	2
Savagnier – Cernier	10:30	2
Savagnier – Cernier	12:30	0
Savagnier – Cernier	17:00	6
Savagnier – Cernier	17:53	14
Savagnier – Cernier	19:00	3
Savagnier – Cernier	19:53	12
Savagnier – Cernier	21:53	6
Cernier – Savagnier	05:52	3
Cernier – Savagnier	07:52	4
Cernier – Savagnier	08:52	2
Cernier – Savagnier	10:22	1
Cernier – Savagnier	12 :22	1
Cernier – Savagnier	16:52	3
Cernier – Savagnier	17:53	9
Cernier – Savagnier	18:23	6
Cernier – Savagnier	18:53	4
Cernier – Savagnier	20:53	4
Cernier – Savagnier	22:53	3

Tableau 4: Fréquentation par course de la ligne 421 entre Savagnier et Cernier du 10.12.17 au 30.04.18

Il est intéressant de constater que la demande est plus forte en direction de Cernier qu'au départ de Cernier, ce qui signifie qu'il y a une certaine fluidité d'utilisation entre les diverses lignes à la disposition de la population de Val-de-Ruz.

Avec une fréquentation moyenne de l'ordre de 25 personnes, les courses supplémentaires commandées par la Commune entre Val-de-Ruz et Neuchâtel répondent à un réel besoin. Les liaisons entre Cernier et Savagnier doivent faire l'objet d'une analyse fine. Il est clair que certaines paires de courses sont superflues et que d'autres ont trouvé leur public. Pour les autres, il s'agit d'estimer lesquelles jouent un rôle pour alimenter le tronçon Savagnier – Neuchâtel (dans les deux sens) ou sont importantes pour permettre d'une part les départs matinaux et d'autre part les rentrées à domicile tardives en fin de soirée, ce qui renforce la confiance dans le système des transports publics.

Selon les règles en vigueur, les recettes de billetterie générées par les courses supplémentaires sont versées à la communauté tarifaire Onde Verte. La Commune ne touche aucune recette directe pour l'offre complémentaire qu'elle finance.

Le Conseil communal estime que les courses supplémentaires financées par la Commune ont prouvé leur utilité et qu'elles devraient pouvoir être intégrées au TRV et à son système de financement.

4. Conclusion

Il est intéressant de constater que la réponse de la clientèle à l'amélioration de l'offre entre Necuhâtel et Cernier a été immédiate et massive. Le Conseil communal est convaincu de l'importance d'améliorer les liaisons à l'intérieur même de la Commune et constate que les prestations supplémentaires entièrement à sa charge répondent bel et bien à une demande de déplacements, stratégique pour la cohésion d'une commune multipolaire et située entre deux centres urbains pourvoyeurs d'emplois, soit Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, auxquels tous les villages doivent pouvoir être bien reliés. Ce constat justifie la commande de 14 courses supplémentaires les jours de semaine à l'horaire 2018, contre huit en 2017.

Les discussions avec le Canton doivent par conséquent se poursuivre dans le but d'intégrer l'entier de l'offre de la ligne 421 dans la commande cantonale. Le résultat de la votation communale du 10 juin 2018, lors de laquelle le nouveau coefficient fiscal a été refusé à 61,8 %, ne laisse pas en effet au Conseil communal la latitude de reconduire une commande complémentaire pour l'horaire 2019. Ce sera donc l'Etat seul qui déterminera l'offre de transports publics de la Commune de Val-de-Ruz, ceci au moins aussi longtemps que les recettes communales ne permettront pas d'alternative. Cette conclusion s'étend aux autres prestations de transports publics qu'il serait souhaitable de développer dans notre Commune.

Pour les raisons qui précèdent, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir accepter ce rapport et le classement des postulats y relatifs.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL Le président Le chancelier C. Cuanillon P. Godat

Val-de-Ruz, le 13 juin 2018